



Union
interparlementaire

LA CONTRIBUTION DETERMINANTE DU PARLEMENT À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AU BURKINA FASO

Séminaire national à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale du Burkina Faso

Ouagadougou, 21-22 septembre 2010



Assemblée nationale du Burkina
Faso

Plan d'action national

Réformes législative, administrative et pénale

Extraits de la Déclaration de Cotonou	Réformes proposées	Périodicité
<p>recommandons vivement l'intégration de la question de la protection de l'enfance comme priorité dans les débats sur les lois de finances des Etats et nous engageons, à cet effet, à mobiliser les ressources nécessaires pour le renforcement des mécanismes étatiques et de la société civile pour lutter contre la traite d'enfants, notamment l'assistance aux services sociaux de base en matière de soutien psychoaffectif, de réinsertion et de rapatriement des enfants arrachés aux trafiquants'</p>	<ul style="list-style-type: none">- renforcer les acquis par la mise en place d'un Socle de protection sociale;- rendre opérationnelles les structures existantes en les dotant d'un mécanisme de fonctionnement et d'un budget ;- renforcer la coordination entre les acteurs ; doter chaque commune d'un plan d'action local.	court et moyen terme
<p>recommandons la sensibilisation de la population aux dispositions en vigueur en matière d'état civil et surtout la déclaration et l'enregistrement des naissances; le retrait des actes de naissance établis, car ceux-ci sont nécessaires tant pour les autorisations de déplacement ou de sortie du territoire, que pour les contrats d'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none">- poursuivre les réformes en cours ;- Renforcer les acquis ;- Poursuivre les actions de sensibilisation avec l'implication de tous les acteurs ;	de façon permanente

<p>recommandons l'élaboration de cadres juridiques cohérents grâce à l'adoption de lois spécifiques contre la traite ou leur actualisation, <u>la définition dans le Code pénal des infractions y relatives, conformément aux instruments internationaux, la définition des sanctions contre les trafiquants, l'harmonisation des règlements intérieurs des parlements nationaux prévoyant la création de sous-commissions des lois chargées du suivi de l'exécution des textes votés, la création de sous-commissions des finances chargées du contrôle et de l'exécution de la loi de finances, sur le modèle de la pratique en vigueur au Parlement du Gabon.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - prise des décrets et actes réglementaires d'application du Code du travail et de la loi portant lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées ; - Actualisation de la réglementation sur le déplacement des enfants ; - Révision de l'arrêté de 1976 relatif au contrat d'apprentissage ; - Pas nécessaire de créer une sous-commission spécifique ; - Prise en charge de la question par les commissions permanentes compétentes. 	<p>court terme</p> <p>court terme</p> <p>court terme</p> <p>court terme</p> <p>court terme</p>
<p>recommandons qu'une part importante du budget de l'Etat soit destinée à l'accès des enfants à l'éducation et au développement de programmes de formation professionnelle des enfants non-scolarisés; à la promotion des initiatives privées à travers l'affectation de microcrédits aux microprojets; à la sensibilisation de la population à la planification des naissances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les réformes en cours du système éducatif ; - Renforcer les réformes en matière de microcrédits ; - Dynamiser la sensibilisation sur la planification des naissances. 	<p>long terme</p> <p>moyen terme</p> <p>long terme</p>
<p>encourageons l'adoption et la mise en œuvre, avec le soutien des institutions internationales, de <u>programmes nationaux de formation et de sensibilisation</u> de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la traite et le travail des enfants, notamment les élus nationaux et locaux, magistrats, forces de l'ordre, organisations de la société civile, travailleurs sociaux, inspecteurs du travail et collectivités locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement de l'élaboration de programme de formation par les ministères compétents ; - poursuite des sessions de formation et de sensibilisation impliquant tous les acteurs. 	<p>court terme</p> <p>court terme</p>
<p>recommandons que les structures de l'Etat et diverses institutions adjudicataires de marchés publics inscrivent dans les contrats de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la réglementation sur le sujet et prendre les mesures appropriées à cet effet ; 	<p>court terme</p>

<u>passation de marchés l'interdiction d'utiliser de la main-œuvre enfantine sous peine de résiliation des contrats et de poursuites selon la loi en vigueur.</u>		
---	--	--

Collaboration interinstitutionnelle

Extraits de la Déclaration de Cotonou	Réformes proposées	Périodicité
plaidons en faveur de la création d'un forum de concertation avec les élus locaux pour assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques communales.	- Inscrire la question de la traite à l'ordre du jour du prochain forum annuel des députés et des élus locaux ;	décembre 2010
soulignons la nécessité de faciliter le débat public sur ce phénomène en collaboration avec les groupes de pression - corps enseignant, médias et syndicats, dont celui des transporteurs, pour amener les décideurs à prendre des mesures urgentes et efficaces	- Organiser des débats publics impliquant le gouvernement, la Société civile, les responsables coutumiers et religieux et les syndicats médiatisés par tous les canaux de communication et sur toute l'étendue du territoire national.	court terme
préconisons la mise en place d'un cadre de rencontres régulières entre les parlements en vue d'évaluer l'exécution des dispositions nationales harmonisées sur la question de la traite d'enfants à travers des accords bilatéraux ou multilatéraux afin de renforcer la dimension régionale de la lutte contre la traite à travers une coopération consolidée entre les parlements nationaux et régionaux	- Mettre à contribution les parlements régionaux, CEDEAO, et sous-régionaux, CIP/UEMOA, pour initier des rencontres entre parlementaires autour du thème de la traite des enfants en vue d'y harmoniser les politiques de lutte.	court terme
recommandons la création d'une commission spéciale composée de membres de toutes les commissions parlementaires qui aura pour missions de visiter au moins une fois par an les centres d'accueil pour enfants en difficulté, de travailler avec la société civile et tous les acteurs œuvrant à la lutte contre la traite d'enfants et de soutenir le	- Chargeons le réseau de parlementaires pour la protection des droits des enfants et les commissions de l'Assemblée nationale de prendre en compte les questions de la traite des enfants et d'organiser des missions et visites	annuelle

<p><i>point focal dans la mise en œuvre de la présente feuille de route</i></p>	<p>annuelles dans les centres d'accueil pour enfants en difficulté, cela en collaboration avec les autres partenaires et les élus locaux.</p>	
<p><i>insistons</i> sur la nécessité d'une <u>collaboration parlementaire avec tous les acteurs</u>, à savoir les <u>institutions internationales pour le renforcement de l'assistance technique et financière; le corps judiciaire en vue d'une action concertée dans le cadre de la répression des trafiquants; la société civile, le secteur privé, en particulier le secteur du tourisme, pour sensibiliser au code de conduite pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que le Réseau et les commissions de l'Assemblée initiant des missions d'information auprès des partenaires, organisent des tables rondes avec les institutions autour de la question et recommandent au groupement la mise en place d'un fonds national de lutte contre la traite des enfants. 	<p>court terme</p>